



*Présentation du nouveau zonage
et rappel de la méthode*

Zonage orthophonistes

02

LE ZONAGE,
DÉFINITION

LA MÉTHODOLOGIE

03

ZONAGE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES :
CARTOGRAPHIE
PAR DÉPARTEMENT

Dans chaque région de France, la révision du zonage s'inscrit dans le Plan gouvernemental pour l'égal accès aux soins dans les territoires.

Après la publication du zonage médecine générale, le zonage orthophonistes a été réalisé à partir de la méthodologie ministérielle et réglementaire, complétée par une adaptation au plus près de la réalité des territoires.

Ce dispositif entre en vigueur au 1^{er} novembre 2018.

L'avenant 16 à la convention nationale des orthophonistes publié le 27 octobre 2017 instaure un nouveau dispositif d'aides financières incitatives à l'installation ou au maintien en exercice libéral dans les zones qualifiées de très sous dotées en offre d'orthophonistes.

Ce dispositif se traduit par la formalisation de **4 nouveaux « contrats incitatifs orthophoniste »** :

- le contrat d'aide à l'installation ;
- le contrat d'aide à la première installation en libéral ;
- le contrat d'aide au maintien ;
- le contrat de transition.

Les aides à l'installation sont présentées sur le **Portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS)**, site internet de référence pour l'installation et l'exercice des professionnels de santé :

www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr

rubrique « Je m'installe » / « Les aides disponibles »



LE ZONAGE, DÉFINITION

Qu'est-ce que le zonage ?

Le zonage permet de cartographier le niveau d'offre médicale actuellement disponible dans les territoires. Ces mesures restent cependant **uniquement incitatives**, les professionnels de santé libéraux disposant de la **pleine liberté d'installation**.

Quand entre-t-il en vigueur et pour quelle durée ?

L'entrée en vigueur est effective depuis le 1^{er} novembre 2018, selon l'arrêté pris par le directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Sa validité est de 3 ans maximum.

LA MÉTHODOLOGIE

Une méthodologie nationale a été élaborée par le ministère des solidarités et de la santé et communiquée aux agences régionales de santé.

La classification des zones

Cinq catégories permettent de graduer le niveau d'accès aux soins du territoire et ainsi déterminer le type d'aides qui peuvent être accordées : les zones très sous dotées, sous dotées, intermédiaires, très dotées et sur dotées.

Une méthodologie nationale complétée par une adaptation locale

La cartographie des zones de la région a été élaborée en deux temps :

1. Définition des zones sous dotées de l'ensemble du territoire national dans le cadre de l'avenant n° 16 de la convention orthophonistes.
2. Déclinaison régionale après concertation avec les acteurs locaux, par arrêté du directeur général de l'ARS.

Qui concerne-t-il ?

Après la publication du zonage médecins le 1^{er} mai 2018, ce nouveau zonage concerne tous les orthophonistes libéraux.

D'autres spécialités médicales ou paramédicales feront aussi l'objet d'un zonage en 2019 :

- les masseurs-kinésithérapeutes ;
- les sages-femmes ;
- les infirmiers ;
- les chirurgiens-dentistes.

La phase de concertation

Les travaux de définition du zonage réalisés par l'ARS ont été soumis à concertation ou présentés pour avis aux partenaires (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, Union des représentants des professionnels de santé, conseils de l'Ordre, Commission paritaire régionale de l'assurance maladie).

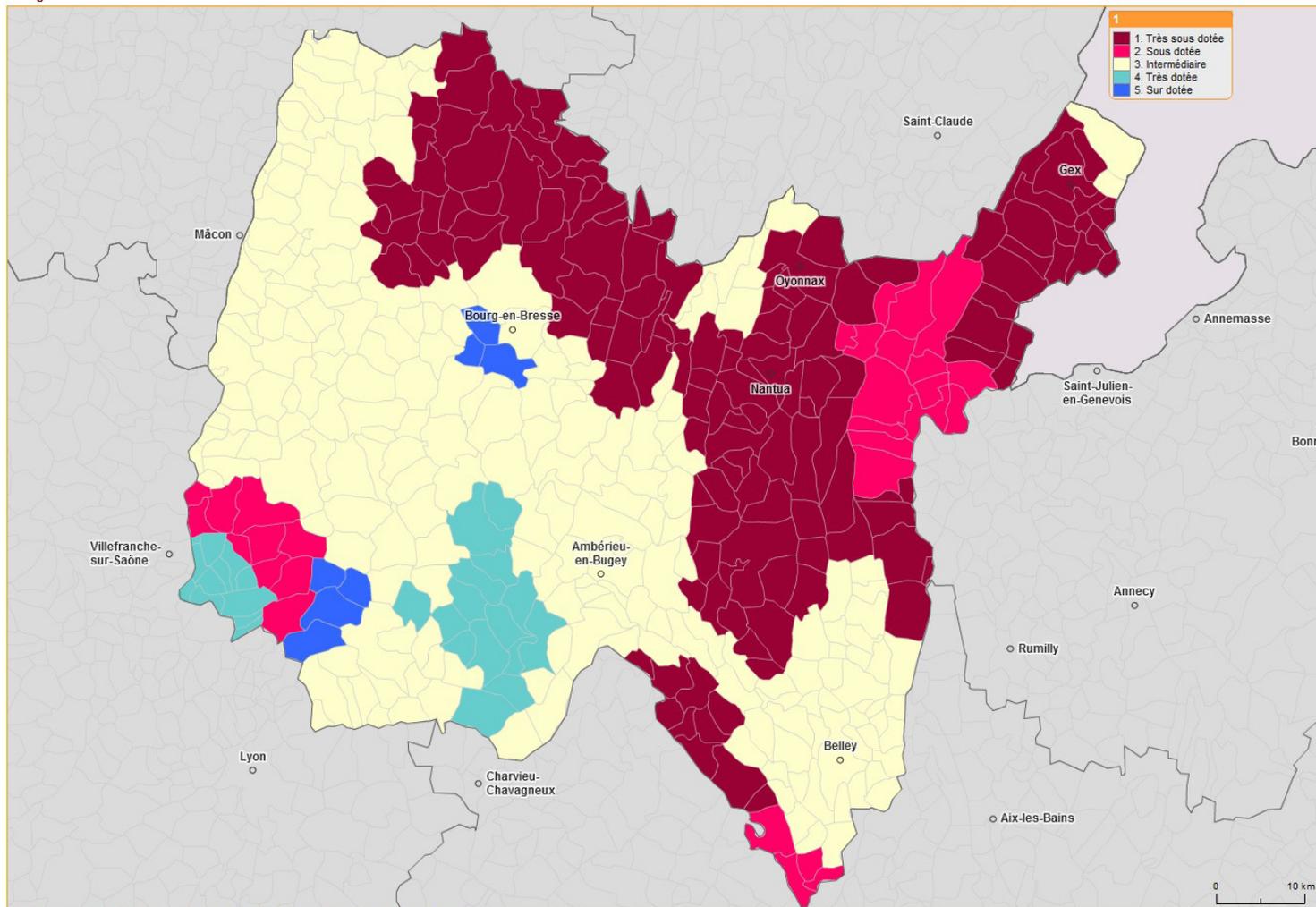
POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez la méthodologie d'élaboration du zonage dans le guide « Zonage médecine générale »

ZONAGE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CARTOGRAPHIE PAR DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Catégorie

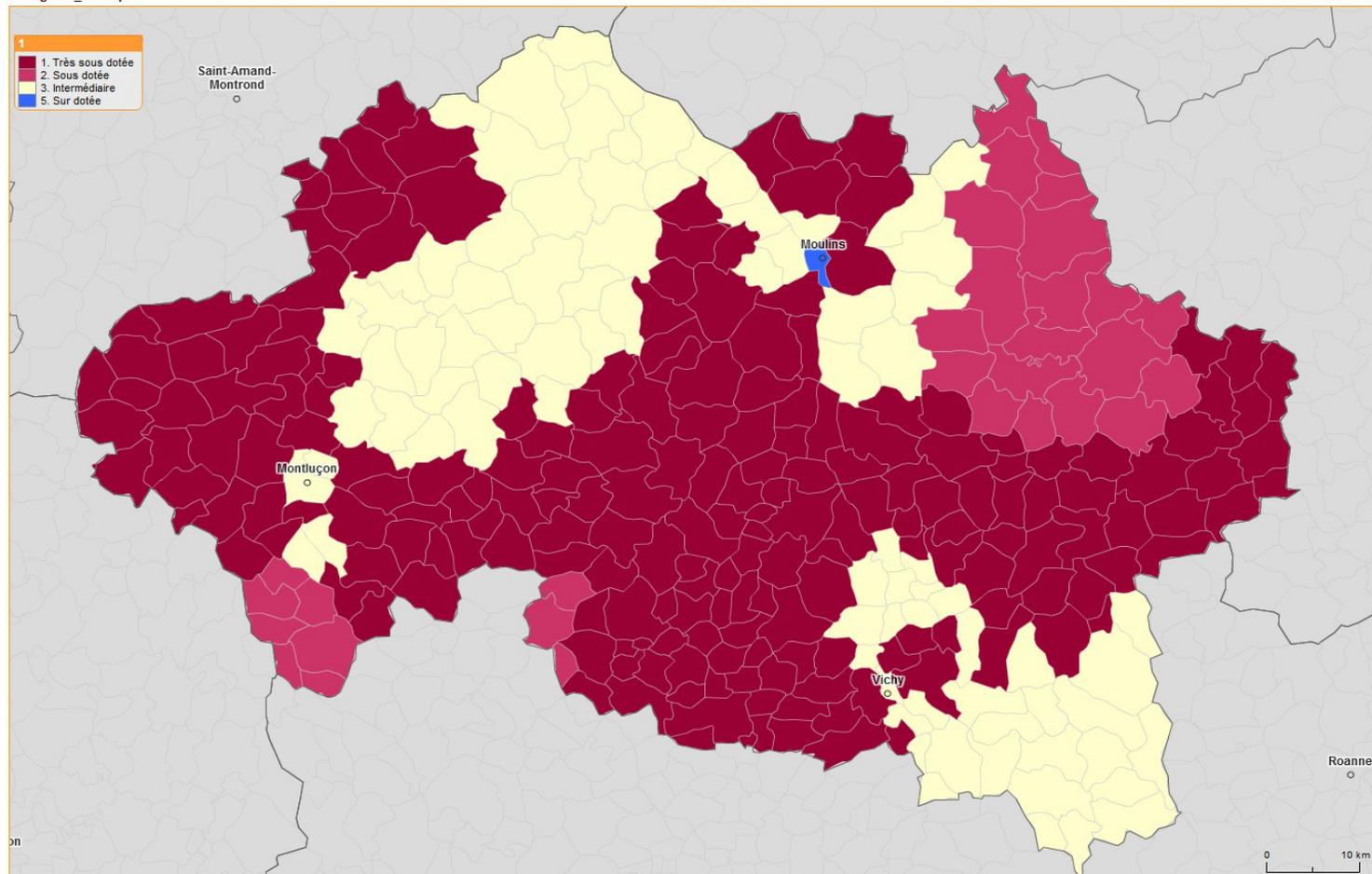


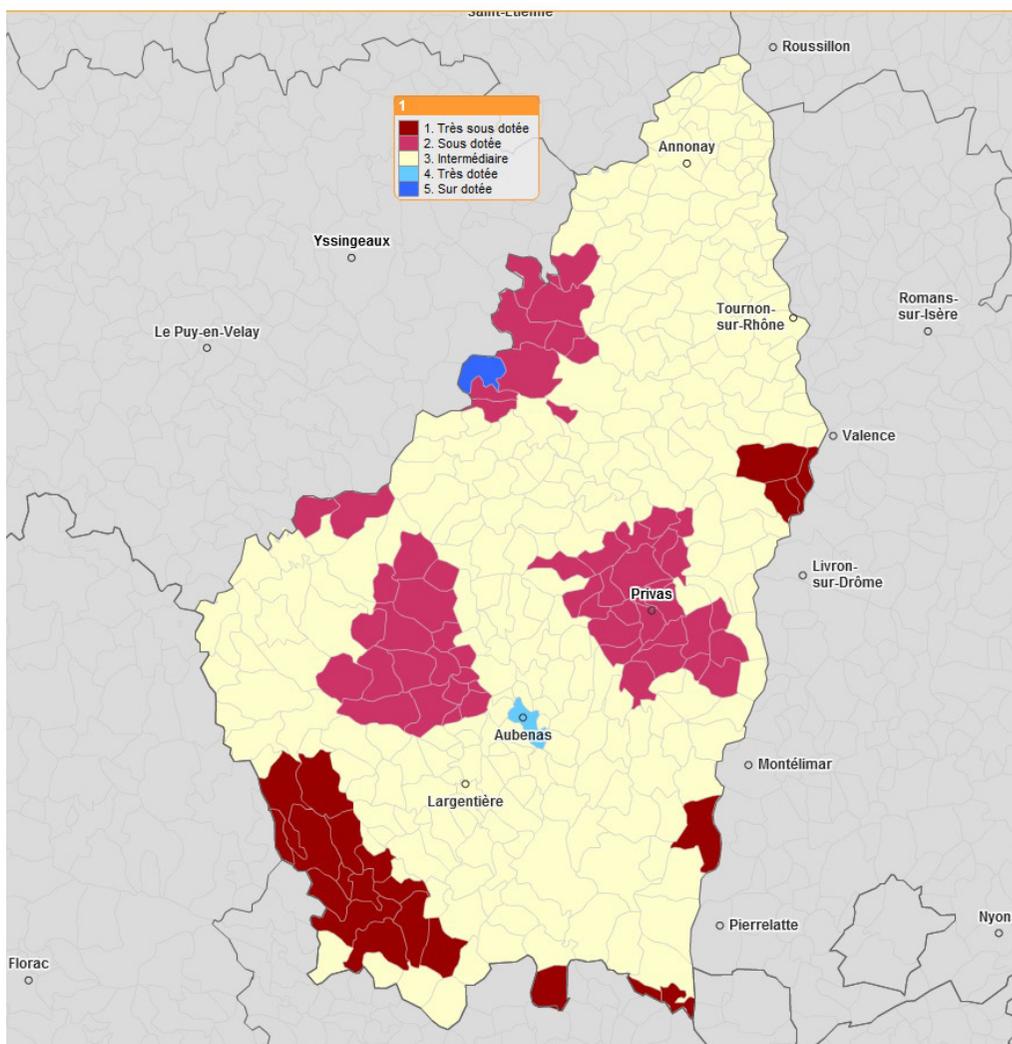
© Atlasanté - IGN GEOFLA® - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

ZONAGE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CARTOGRAPHIE PAR DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Catégorie_Orthophonistes

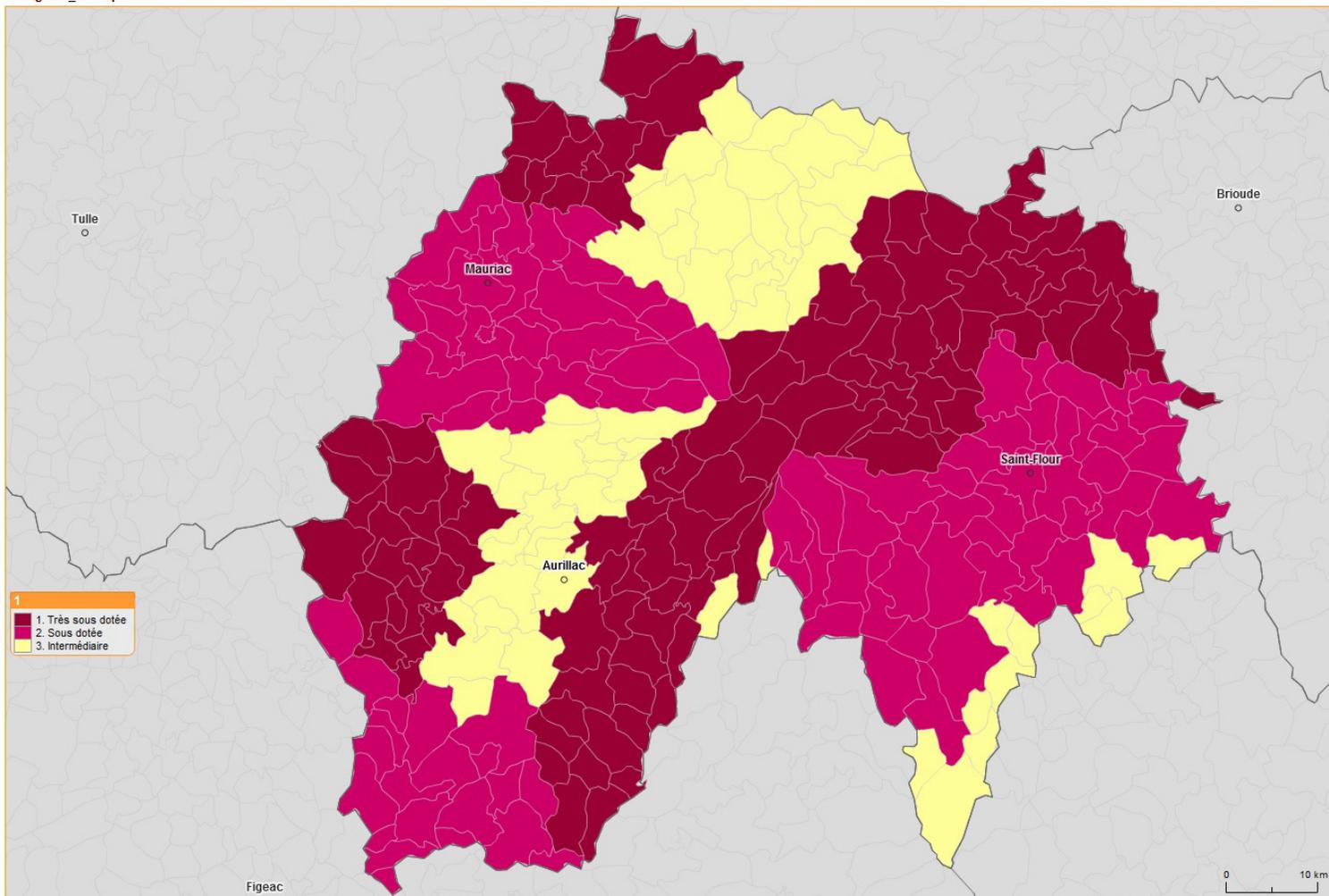


ZONAGE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CARTOGRAPHIE PAR DÉPARTEMENTS**DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE**

ZONAGE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CARTOGRAPHIE PAR DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DU CANTAL

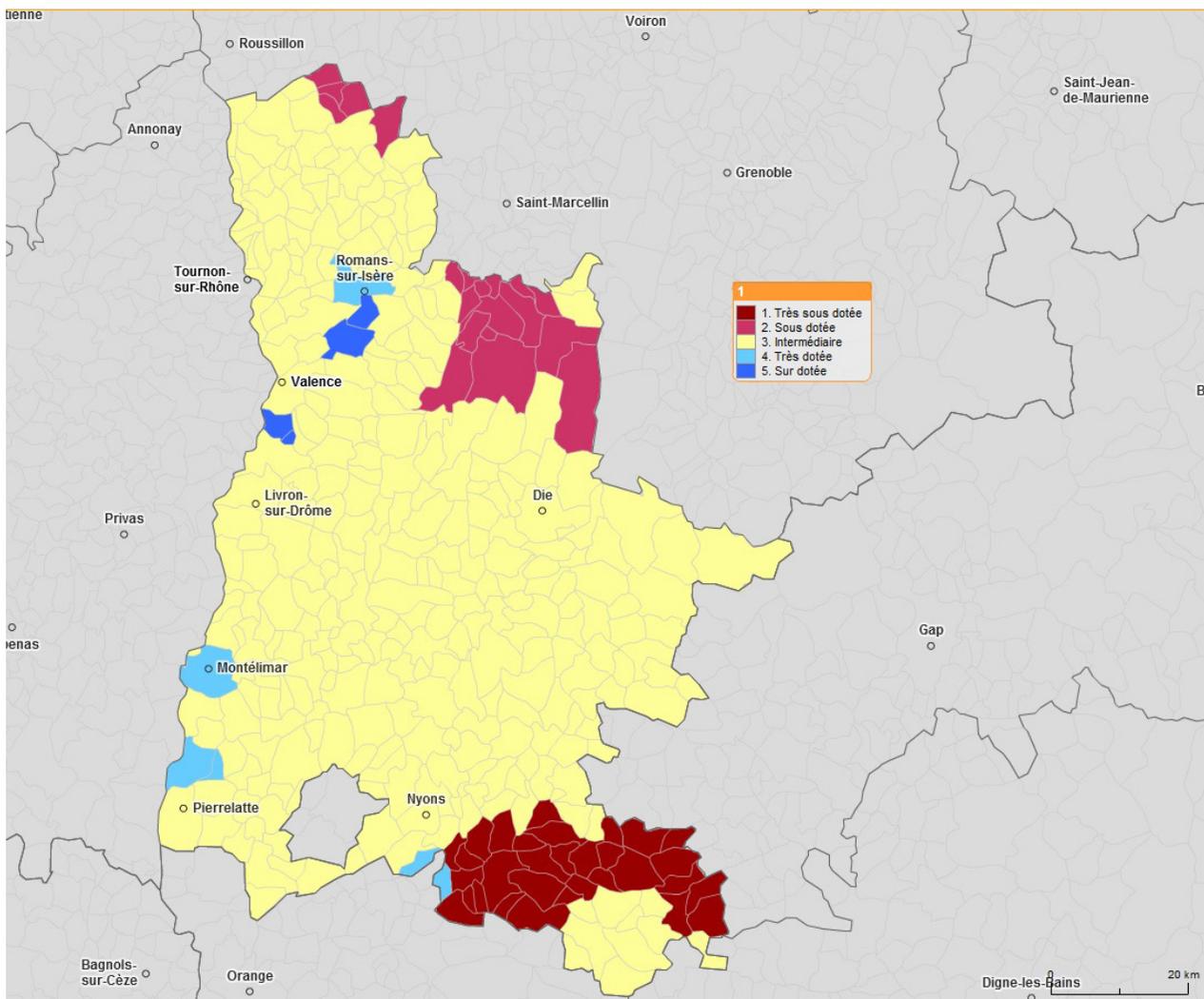
Catégorie_Orthophonistes



© Atlasanté - IGN GEOFLA® - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

ZONAGE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CARTOGRAPHIE PAR DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

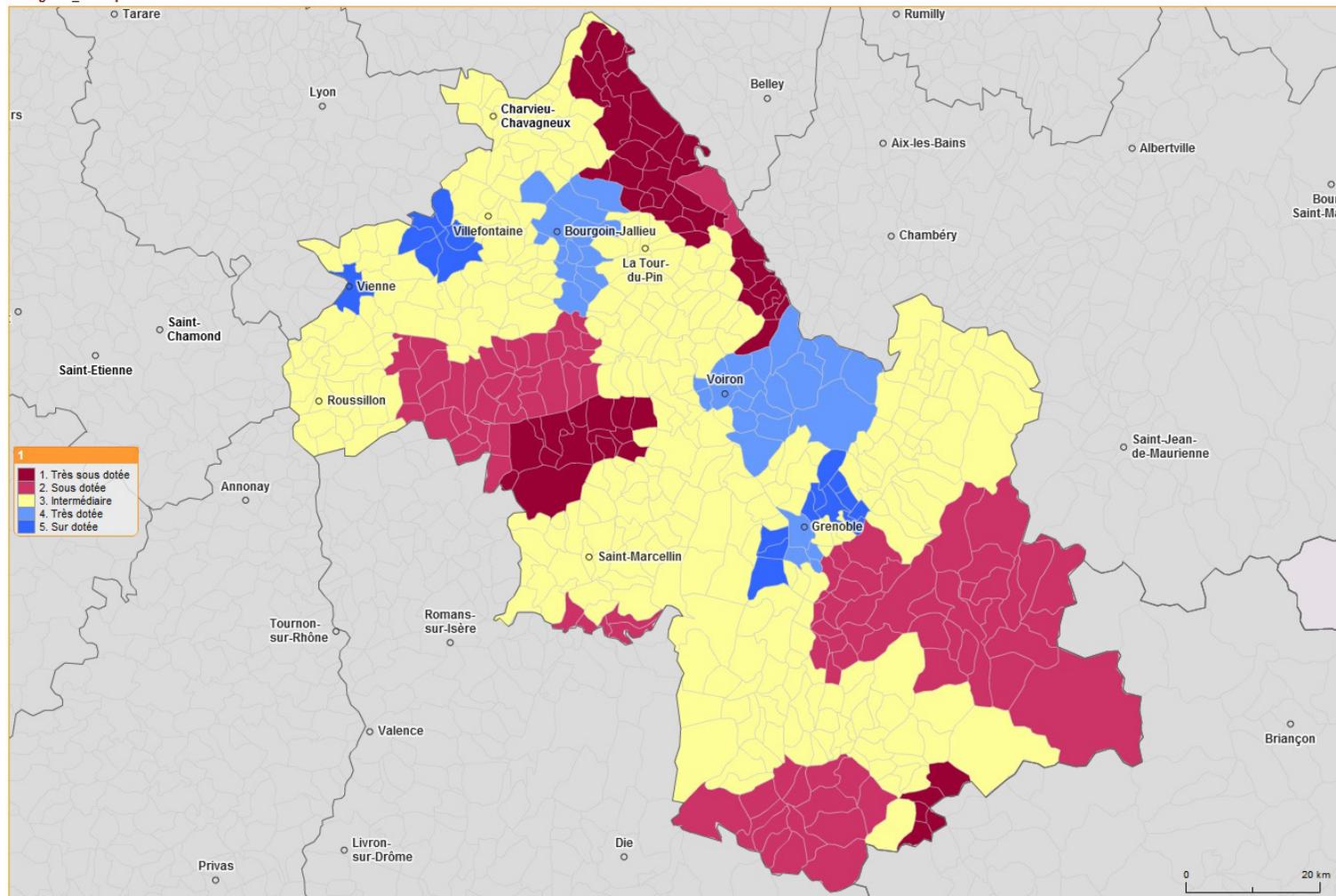


partir de données importées par l'utilisateur

ZONAGE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CARTOGRAPHIE PAR DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Catégorie_Orthophonistes

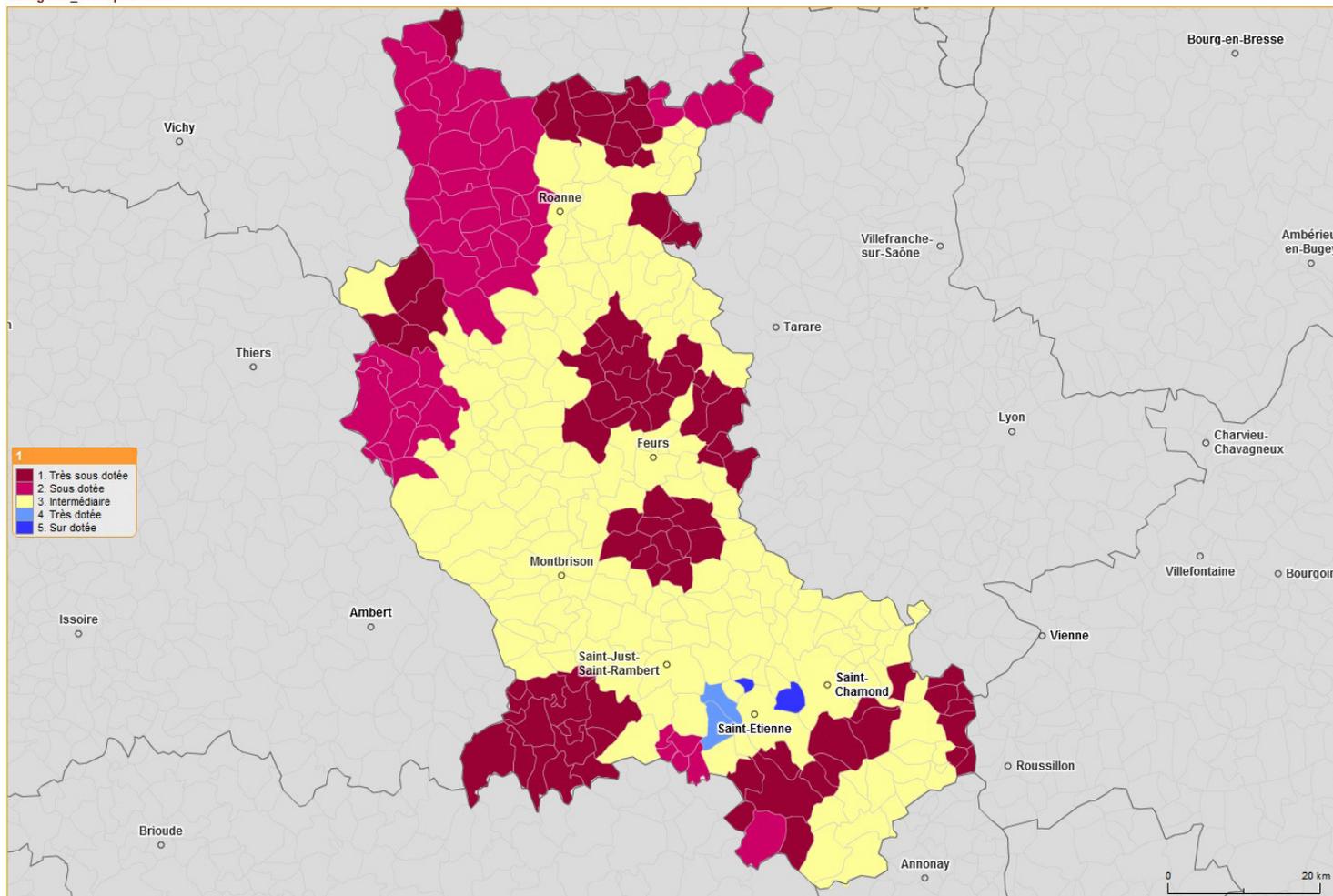


© Atlasanté - IGN GEOFLA® - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

ZONAGE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CARTOGRAPHIE PAR DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Catégorie_Orthophonistes

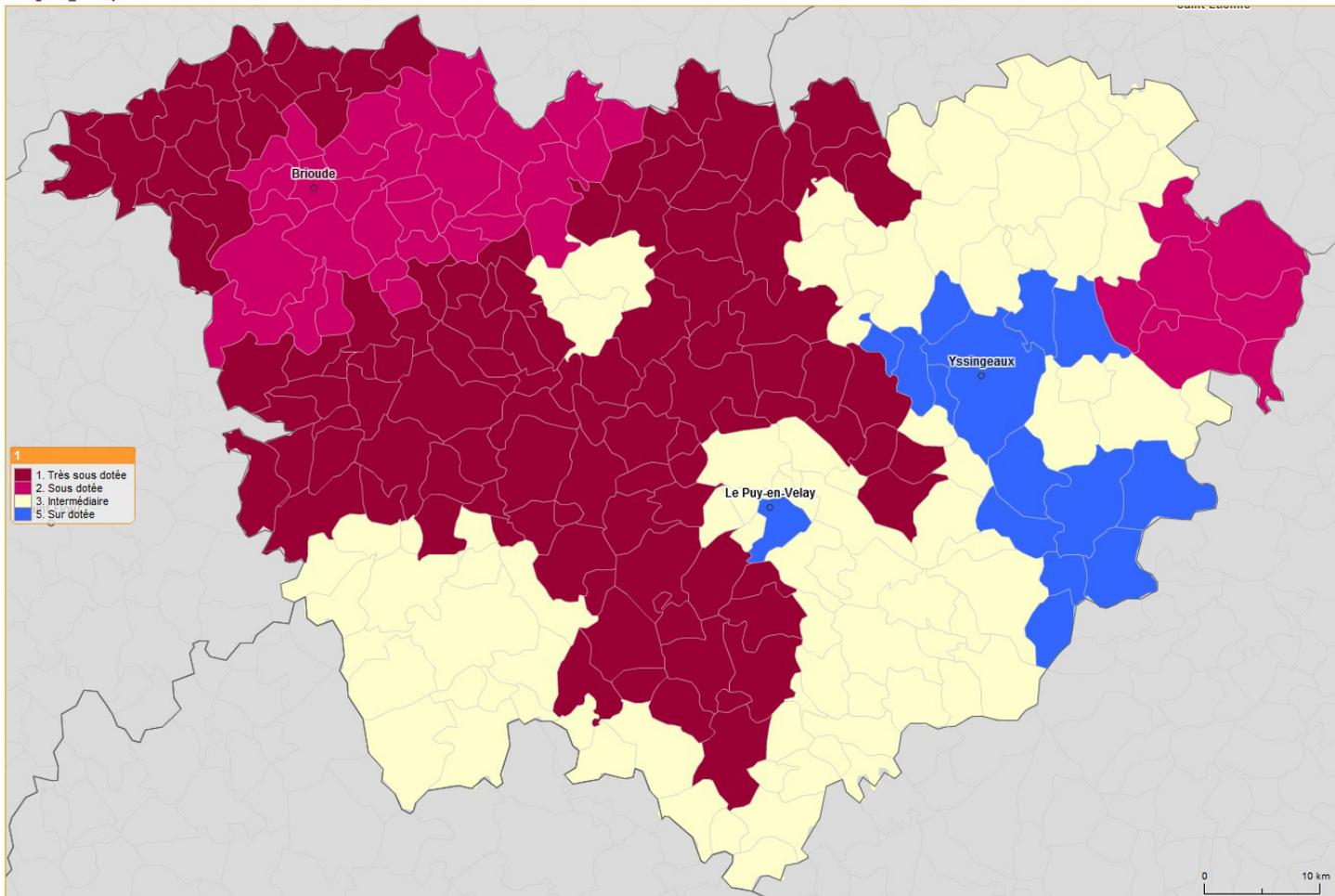


© Atlasanté - IGN GEOFLA® - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

ZONAGE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CARTOGRAPHIE PAR DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Catégorie_Orthophonistes

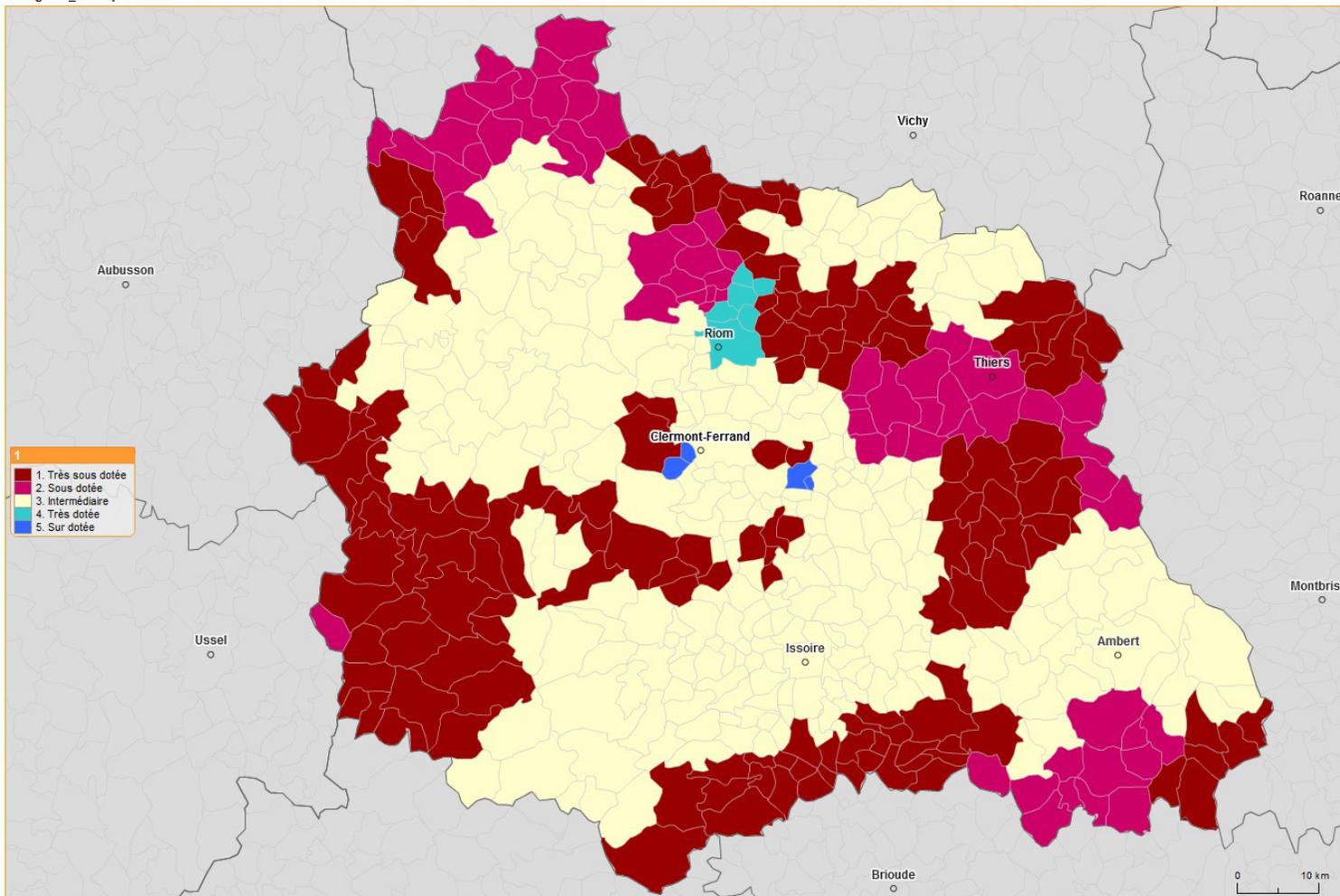


© Atlasanté - IGN GEOFLA® - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

ZONAGE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CARTOGRAPHIE PAR DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Catégorie_Orthophonistes

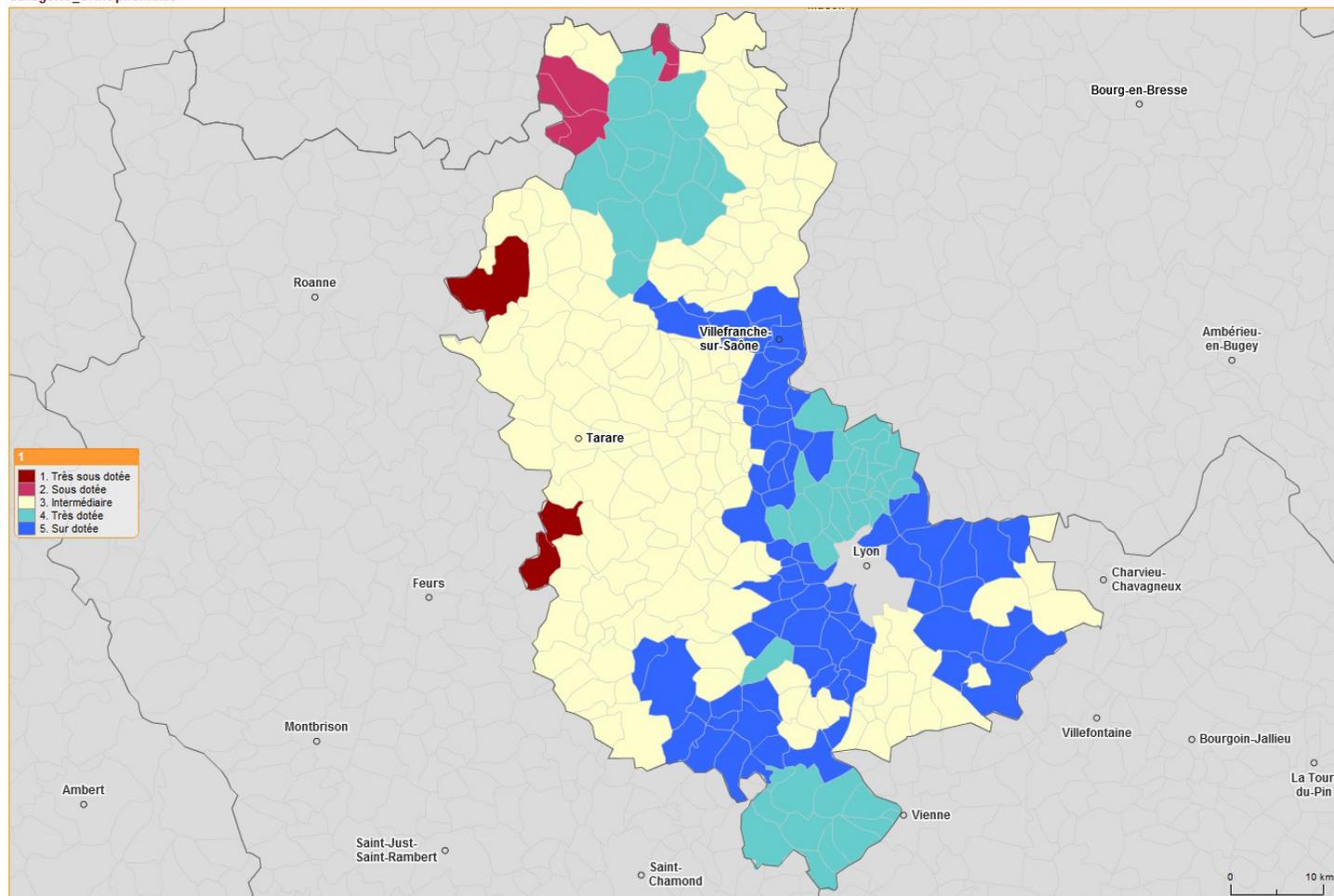


© Atlasanté - IGN GEOFLA® - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

ZONAGE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CARTOGRAPHIE PAR DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Catégorie_Orthophonistes

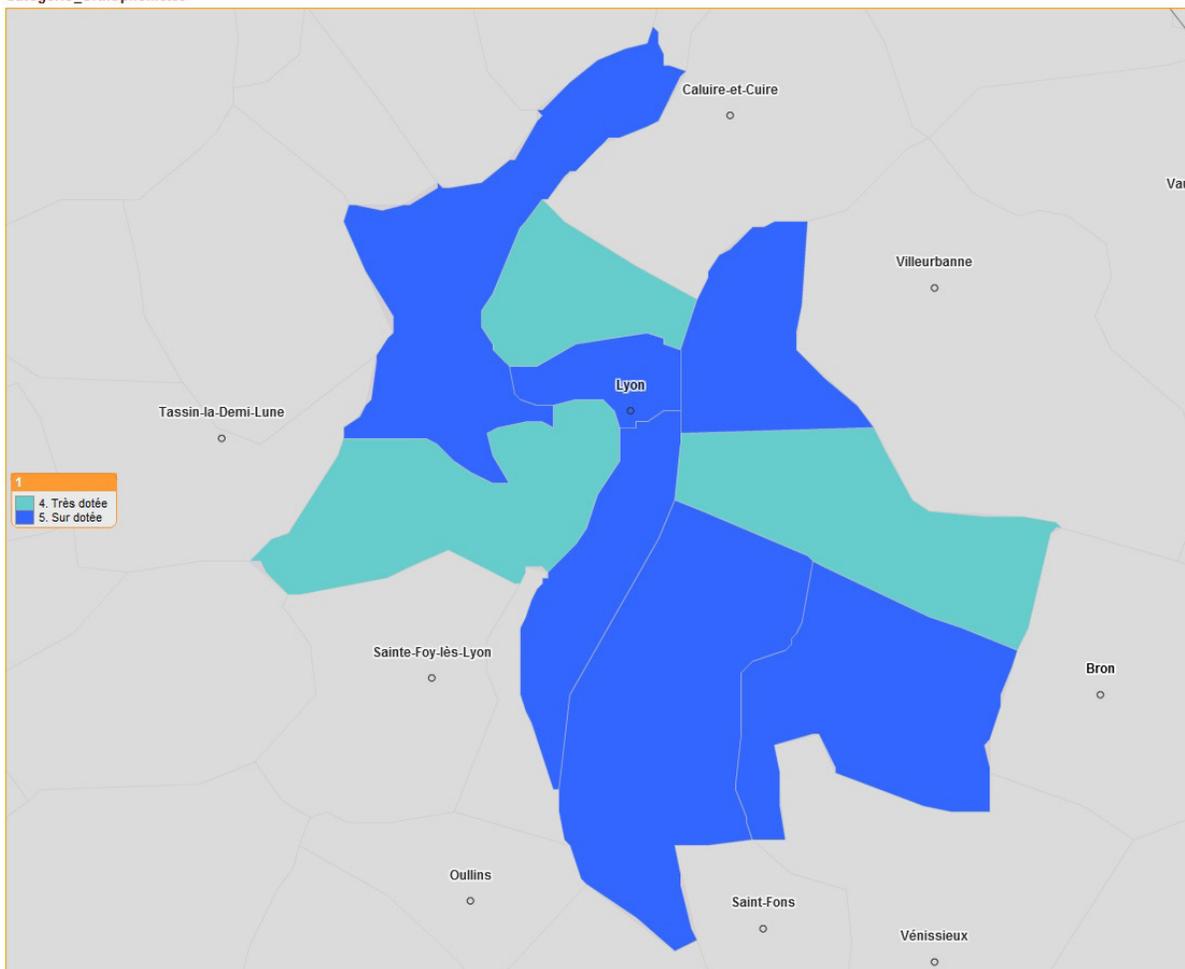


© Atlasanté - IGN GEOFLA® - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

ZONAGE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CARTOGRAPHIE PAR DÉPARTEMENTS

MÉTROPOLE DE LYON

Catégorie_Orthophonistes

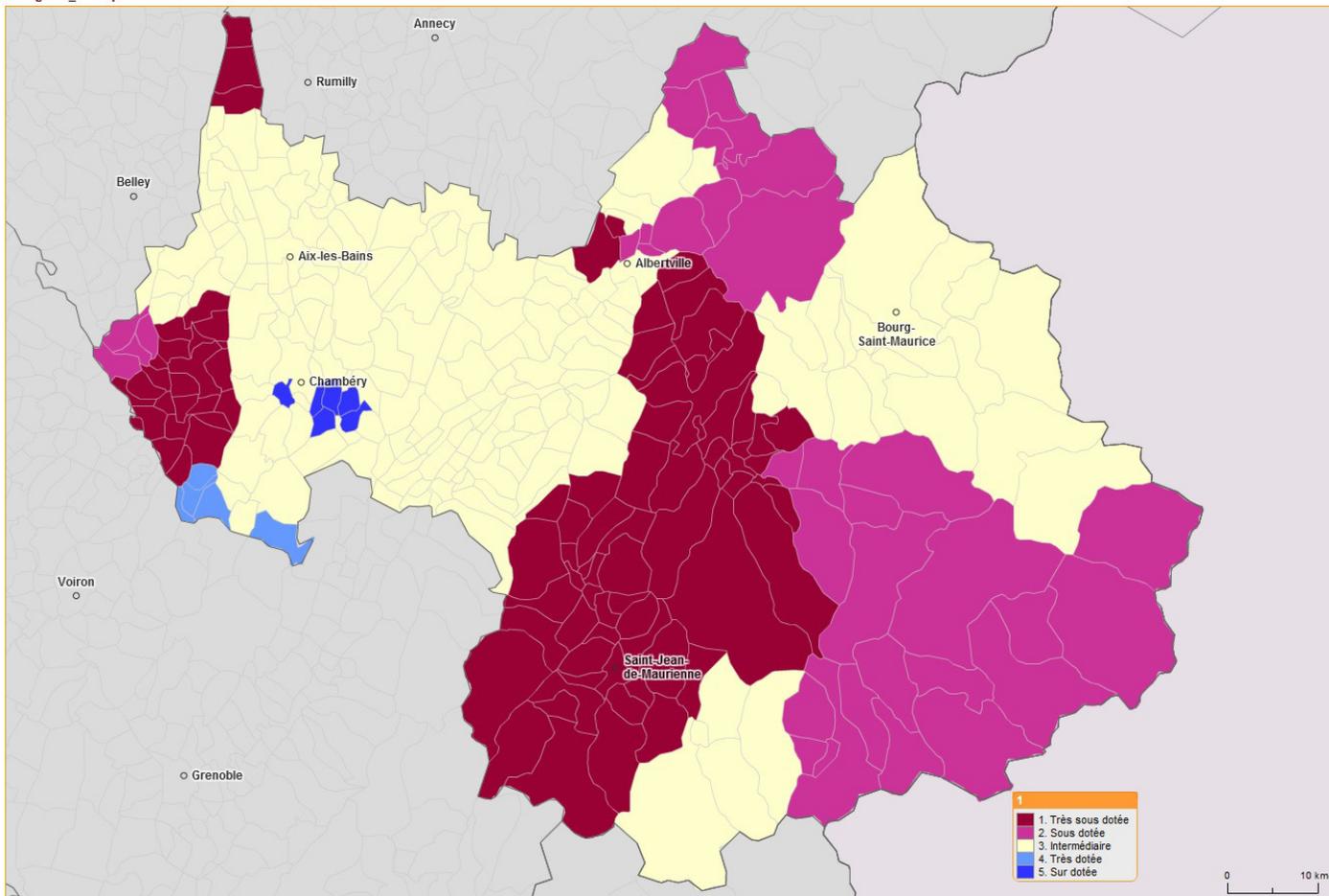


© Atlasanté - IGN GEOFLA® - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

ZONAGE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CARTOGRAPHIE PAR DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Catégorie_Orthophonistes



© Atlasanté - IGN GEOFLA® - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

ZONAGE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : CARTOGRAPHIE PAR DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Catégorie_Orthophonistes

